

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DFPE 343 Subvention à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation – APASO Paris (14e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 4.000 euros à « l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation – APASO Paris » (14^e) ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association « APASO Paris » (14^e), pour le fonctionnement de ses « Causeries collège». (12345-X 03457 -2013_05513).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.